

Ambassadeurs des Matériaux Biosourcés : sensibiliser et conseiller les acteurs de la construction

La filière des matériaux de construction biosourcés (issus de la biomasse végétale et animale) a été identifiée par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire comme l'une des 18 filières vertes ayant un fort potentiel de développement en raison de son impact positif en termes de diminution de consommation de matières premières d'origine fossile, de limitation des émissions de gaz à effet de serre et de création de nouvelles filières économiques. Au-delà de ces atouts environnementaux, la valorisation des ressources et des savoir-faire locaux est un vecteur de revitalisation des territoires, de création de valeur et d'emplois non-délocalisables.

La Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP) a donc engagé un grand plan d'actions territorialisées. Celui-ci a conduit, entre autre, à la mise en place d'une formation visant à constituer un réseau d'ambassadeurs de la construction biosourcée pour sensibiliser, rassu-

rer et convaincre les maîtres d'ouvrage publics. La 1^{re} session de formation a eu lieu mi 2015 au Centre de valorisation des ressources humaines (CVRH) de Tours.

Forte du succès de cette formation-pilote, la DHUP a souhaité reproduire ce modèle dans d'autres régions. C'est ainsi que 2 sessions de 3 jours ont été organisées en Hauts-de-France en septembre 2017 et décembre 2018 par le CVRH d'Arras avec le concours du CD2E et de la DREAL, ce qui représente au total 29 stagiaires formés sur les 2 sessions (DDT(M), VNF, CEREMA, DREAL, collectivités, associations, ...).

Une réflexion avec les différents acteurs est en cours pour la mise en place d'animations au sein du réseau des ambassadeurs. Une mallette de démonstration sera également créée pour permettre d'illustrer de manière plus concrète la formation.



Visite du théâtre de l'écoconstruction du CD2E à Loos-en-Gohelle

Pour toute information complémentaire, le contact est Romain Hannedouche, chargé de mission en éco-construction et performance environnementale à la DREAL Hauts-de-France : romain.hannedouche@developpement-durable.gouv.fr

Romain HANNEDOUCHE
DREAL Hauts-de-France

Elodie VERRIELE
DREAL Hauts-de-France

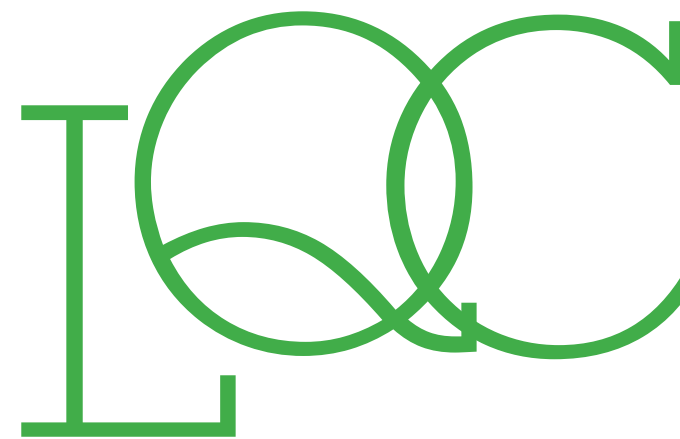
Rapport au Président de la République relatif à l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation (ESSOC).

Loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN).

Circulaire du 21 décembre 2018 de présentation des dispositions d'application immédiate de la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN).

Lettre de la qualité de la construction
Directeur de publication : Vincent MOTYKA
Rédactrice en chef : Sylvie DU COUEDIC
Coordonnatrice : Elodie VERRIELE
Secrétaire de rédaction : Christophe GERAUX
Réalisation : DREAL Hauts-de-France / Communication / Elodie PECAUT
N° ISBN : 2556-9058

n°1 - Janvier 2019



Lettre de la qualité de la construction

Sommaire

Page 1 : Edito par Vincent MOTYKA,
DREAL Hauts-de-France
Actualité

Page 2 et 3 : La rénovation énergétique
des logements

Page 4 : Ambassadeurs des matériaux
biosourcés
Veille réglementaire

Edito

par Vincent
MOTYKA,
directeur régional
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement
Hauts-de-France



2 lois promulguées en 2018, ESSOC et ELAN, sont porteuses d'évolutions fondamentales pour la construction :

La première, adoptée le 10 août 2018, introduit un véritable changement de paradigme dans l'acte de construire, prévoyant de remplacer des règles prescriptives par des objectifs de résultats. Cette réforme vise à faciliter la construction et favoriser l'innovation, en passant par une phase d'expérimentation et aboutira à la réécriture du livre 1^{er} du Code de la Construction et de l'Habitation en 2020.

La deuxième, adoptée le 23 novembre 2018, introduit de nombreuses évolutions. Citons en deux :

En matière d'accessibilité, la loi ELAN assouplit les règles en introduisant la notion de logements dits « évolutifs », à

savoir pouvant être rendus accessibles par des travaux simples. Cette notion sera précisée par décret en Conseil d'État dans les prochaines semaines.

La loi ELAN engage par ailleurs le passage d'une réglementation thermique, dite RT2012, à une réglementation environnementale, dite RE2020, en y introduisant la prise en compte du bilan carbone. 2019 sera consacrée à l'analyse des nombreux retours d'expérimentations menées en 2017 et 2018, notamment l'expérimentation E+C- à laquelle nous avons consacré notre dernière édition de la « Lettre de la Qualité de la Construction », et au dialogue avec les professionnels de la construction pour garantir la pertinence de cette future réglementation.

Mais les enjeux de la performance environnementale des bâtiments se situent aussi très largement dans la rénovation énergétique du parc existant. Nous avons donc choisi d'y consacrer le dossier thématique de cette nouvelle édition et d'y présenter des actions visant à décliner cette priorité dans les Hauts-de-France.

Actualité

Rénovation énergétique des bâtiments : lancement de la campagne FAIRE

Lancée par l'État et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) en septembre 2018, « FAIRE (Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique) – Tous éco-confortables » est une grande campagne nationale destinée à mobiliser tous les Français, acteurs publics, privés et particuliers, en faveur de la rénovation énergétique.

FAIRE est une signature commune destinée à rendre identifiables tous les acteurs de la rénovation énergétique.



Tous éco-confortables est le mot d'ordre faisant le lien entre bénéfices liés à la rénovation énergétique et principales attentes des citoyens : confort et économies.

Le réseau FAIRE, service public, couvre tout le territoire et accompagne gratuitement les citoyens dans la maîtrise de l'énergie, par des conseils neutres.

Pour aller plus loin : 0808 800 700 (prix d'un appel local) ou www.faire.fr



PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

La rénovation énergétique des logements

La Région Hauts-de-France est un territoire à forts enjeux de rénovation énergétique. En effet, on estime que 60,5 % des résidences principales (soit environ 1,5 millions de logements) ont été achevées avant la première réglementation thermique de 1975. Ces logements, plus anciens, sont donc susceptibles d'être largement plus énergivores en se situant dans les classes énergétiques les plus consommatrices d'énergie (E, F et G).

Cette problématique concerne aussi une part importante des 254 000 logements en copropriété. En effet, près de 3 200 copropriétés de la Région sont potentiellement fragiles. Il s'agit essentiellement de petites copropriétés (84 % de ces copropriétés ont moins de 12 logements) construites avant la première réglementation thermique (pour 72 % d'entre elles) donc susceptibles de nécessiter des travaux de rénovation énergétique.

Face à ce constat, de nombreux acteurs se mobilisent autour de cette question de la rénovation énergétique par le biais de leviers à actionner pour favoriser les rénovations, tels que repérer les ménages, améliorer et faciliter l'information auprès d'eux et les accompagner dans leur projet.

Vers la création des guichets uniques de l'habitat

Le Conseil Régional des Hauts-de-France, l'ADEME et l'État ont signé un protocole d'élaboration du Plan Régional pour l'Efficacité Énergétique (PREE) en avril 2018. La mise en place de guichets uniques de l'habitat est un des objectifs communs des trois signataires : il s'agit, à terme, de mettre en place un lieu unique d'information, de conseil et d'accompagnement des ménages qui ont un projet de rénovation de leur logement. Ce lieu unique s'adresserait à tous les ménages, quelles que soient leurs ressources (au-dessus et en dessous des seuils de l'Anah), et quelle que soit la nature de leur projet (rénovation énergétique, travaux d'autonomie, lutte contre l'habitat indigne, conseil juridique).

Pour progresser sur ce sujet, la Région Hauts-de-France, l'ADEME et la DREAL Hauts-de-France, ont mis en place, à l'été 2018, une enquête en ligne adressée à tous les acteurs locaux concernés pour cerner les pratiques actuelles et les pistes de travail à investiguer.

Les résultats de cette enquête ont permis d'alimenter des ateliers d'échange avec les acteurs locaux qui ont été menés en septembre 2018 : PRIS Anah, PRIS Espace Info Énergie (EIE), Plateforme de la Rénovation Énergé-

tique (PTRE) et le Pass Picardie Rénovation ont ainsi pu partager leurs expériences et leur point de vue autour :

- Des missions potentielles de ces futurs guichets uniques de l'habitat : quelles sont les missions de base incontournables ? Jusqu'où aller dans le conseil, l'information et l'accompagnement des ménages ?
- Comment organiser les processus de travail de ces guichets uniques pour éviter de « perdre » des ménages et, au contraire, pour en capter un maximum ?
- Quelle serait l'échelle territoriale la plus pertinente pour ces futurs guichets uniques de l'habitat ?

Les contributions ont été très riches et ont permis d'alimenter le cahier des charges du service public de l'efficacité énergétique, en cours de rédaction.



Les aides de PROCIVIS en faveur de la rénovation du parc privé



Suite au lancement du plan Initiative copropriétés le 10 octobre 2018, l'État, l'Anah et PROCIVIS ont signé une convention-cadre opérationnelle en faveur de la rénovation énergétique. Cette convention pourra bénéficier à 60 000 logements du parc privé sur les cinq prochaines années.

Ainsi, le réseau PROCIVIS va financer, aux côtés de l'Anah, des aides au profit des copropriétés fragiles, en

difficulté, en plan de sauvegarde ou des copropriétaires modestes ou très modestes.

Les aides de PROCIVIS en faveur des copropriétés prendront la forme de prêts sans intérêt au profit des syndicats de copropriétaires. PROCIVIS pourra également proposer à terme des interventions d'ingénierie de soutien aux syndicats de copropriétaires.

Les offres de financement individuel prendront la forme de différents types de prêts accordés à des ménages mo-

destes et très modestes propriétaires occupants pour financer le reste à charge. PROCIVIS pourra également jouer le rôle de caisse d'avance des subventions publiques en les préfinançant sous forme d'une avance sur fonds propres.

Ces offres permettront ainsi la réalisation de travaux de rénovation énergétique, de mise en sécurité et des travaux d'urgence dans ces copropriétés.

Pour toute information complémentaire, le contact est Edwige Fournier, chargée de mission Anah, amélioration du parc privé à la DREAL Hauts-de-France : edwige.fournier@developpement-durable.gouv.fr



Edwige FOURNIER
DREAL Hauts-de-France

Le livret des 18 opérations remarquables de réhabilitation de logements sociaux en Hauts-de-France

L'Union Régionale pour l'Habitat, la Direction Régionale de la Caisse des Dépôts et la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Hauts-de-France ont réalisé collectivement une publication visant à valoriser la qualité des opérations de réhabilitation des logements sociaux en Hauts-de-France.

Les bailleurs sociaux de la région sont engagés de longue date dans la réhabilitation de leur parc avec une attention toujours plus grande à la question des économies d'énergie et de la maîtrise des charges. L'objectif aujourd'hui fixé par le Schéma Régional Climat Air Énergie est de réhabiliter thermiquement 10 000 logements sociaux par an dans les Hauts-de-France.

Les opérations présentées dans ce recueil ont pour objectif prioritaire de relever le défi de diminuer drastiquement les charges liées à la consommation énergétique, c'est en ce sens qu'elles sont remarquables. Pour cela, des solutions innovantes en termes d'équipements ont généralement été mises en œuvre. Mais au-delà du gain énergétique et donc économique pour les locataires, c'est bien la qualité de vie au sein de l'habitat social de notre région qui bénéficie de ces améliorations. Il faut souligner à cet égard l'importance accordée par les bailleurs à la concertation et à l'accompagnement des locataires en amont, pendant et après ces travaux de réhabilitation (réunions d'informations, sensibilisation aux nouveaux équipements...).

Cependant, pour réussir ces projets et surtout pour massifier la rénovation énergétique en région, plusieurs conditions doivent être réunies :

- Des conditions financières liées au soutien des différentes parties prenantes : subvention de la collectivité, mobilisation des Fonds Européens, prêts de la Caisse des Dépôts, mise en place de la 3^e ligne de quittance, capacité du bailleur à la mobilisation de fonds propres...
- Des conditions techniques : le partage et la diffusion des techniques et des processus les plus performants sont importants pour atteindre l'objectif ambitieux de 10 000 logements sociaux réhabilités thermiquement par an.

Ce livret de 18 opérations de réhabilitation de logements sociaux en Hauts-de-France présente le savoir-faire et les ambitions des organismes HLM des Hauts-de-France, au bénéfice des locataires.

Pour toute information complémentaire, le contact est Laurent Herlin, chargé de mission politique de rénovation énergétique à la DREAL Hauts-de-France : laurent.herlin@developpement-durable.gouv.fr



Laurent HERLIN
DREAL Hauts-de-France

Plus d'informations

Pour accéder directement au livret des opérations remarquables, cliquez sur le lien suivant : <https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr>

